

Saison sportive 2026-2027

RÈGLEMENT

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 Tout membre doit se connecter sur le site « Sportsregions » et remplir l'ensemble des informations du dossier d'inscription. Le formulaire licence FFN remplissable, les autres documents, et une photo d'identité (pour les nouvelles licenciées) seront également à fournir en version papier.

1.2 La cotisation est à régler **au moment de l'inscription et avant le premier entraînement de la saison**. Soit en 1 fois (prélèvement fin septembre 2026) ou 3 fois (prélèvements fin septembre, fin octobre, fin novembre) moyens de paiements acceptés : CB, chèques, chèques ANCV, espèces.

La cotisation comprend la licence à la fédération, l'assurance complémentaire Groupama, l'adhésion, les prestations d'encadrements sportifs, les différents engagements aux compétitions, l'achat du maquillage, de la gélatine, etc... Pour son montant, se référer au courriel envoyé, montant également sur le site « sportsregions ».

1.3 Si deux ou trois adhérents du même foyer fiscal, 10% sur la cotisation annuelle du 2^{ème} et 3^{ème} adhérent.

1.4 Tout membre ayant un dossier incomplet se verra refuser l'accès aux entraînements.

1.5 En cas de résiliation, nous le faire savoir par écrit, **toute somme perçue ne sera pas remboursée**.

1.6 Si résiliation pour raison médicale, un certificat médical d'un **médecin spécialiste** sera exigé avec précision du diagnostic/pathologie. Sur demande de la famille et après étude, un remboursement partiel pourra être octroyé.

1.7 Les entraînements, aux horaires habituels, n'ont pas lieu durant les vacances scolaires.

1.8 Des **stages** sont proposés aux nageuses du club durant les vacances scolaires à la piscine Aquagolfe Vannes Kercado, **ceux-ci sont compris dans la cotisation annuelle**.

1.9 Des actions régionales, des stages interrégionaux peuvent être proposés à certaines nageuses.

1.10 Le club communique par messagerie vannessynchro@yahoo.fr, par affichage (hall de la piscine), sur les réseaux et sur le site vannessynchro.sportsregions.fr. Les documents importants envoyés (calendrier sportif, informations concernant les compétitions ou le gala) sont primordiaux. **Il est recommandé de les imprimer.**

1.11 Le téléphone portable de l'entraîneur principal **n'est pas un téléphone professionnel, privilégier la communication par mail**. Contact par SMS ou appel tel au **06 22 90 29 58**, du lundi au samedi de 09h00 à 21h00, le dimanche lors des compétitions ou répétitions par les nageuses/parents concernés par cette journée.

1.12 Si besoin et sur demande, le club fournira une **attestation individuelle** « Récépissé de licence ». Par souci d'économie, les entraîneurs utilisent un listing de l'ensemble des licenciées fourni par la FFN. La fédération envoie directement à l'adhérent son attestation, merci de la conserver.

1.13 Pour toutes autres demandes d'attestations, non en lien avec le club (test d'aisance aquatique, brevet de natation, pratique de l'activité) **demandées pour un besoin personnel, il sera demandé 5 euros.**

1.14 Les responsables légaux s'engagent à respecter les décisions prises par les entraîneurs et les membres du bureau de l'association, selon les valeurs du club et les règlements FFN.

2. PRATIQUES :

2.1 Les entraînements ont lieu à la piscine Aquagolfe Vannes Kercado.

2.2 Chaque groupe est concerné par un nombre de séances à des jours et horaires précis.

2.3 L'accès à la piscine se fait par la porte réservée aux clubs. A l'arrivée de l'entraîneur, celui-ci scanne une carte permettant l'ouverture de la porte. En référence à la convention avec le gestionnaire des piscines GMVA, l'ouverture de la porte se fera au plus tôt **15 minutes avant la séance** concernée.

2.4 Fin des séances : les adhérents doivent quitter les vestiaires, l'établissement **15 minutes après la séance.**

2.5 Le respect des horaires est important. En cas de retard, un SMS ou un courriel prévient les entraîneurs.

En cas de départ anticipé, un SMS ou courriel sera nécessaire pour l'adhérent mineur.

Sans votre accord, le mineur restera sous la responsabilité du référent du club.

2.6 Une séance de gymnastique, renforcement musculaire, souplesse est proposé le mardi soir de 19h00 à 20h00 au dojo de la MDA (Maison Des Associations) 31 rue Guillaume Le Bartz, 56000 Vannes. Pour les adhérents mineurs cette saison à partir du 15/09/26.

Pour cette activité, **arrivée et départ 5 minutes avant, séance dans le calme et envie de s'investir !**

Prévoir une tenue adaptée, socquettes/chaussettes obligatoires.

2.7 Séance du mardi soir : les adhérents mineurs s'entraînent afin de travailler la souplesse, le gainage, le renforcement musculaire et préparent au mieux les épreuves des parcours à sec (Synchro Découverte, Argent ou Or). Cette activité est importante dans la pratique de la natation artistique, les adhérents seront accueillis sous condition de respecter les consignes.

2.8 Pour toutes les séances, l'adhérent doit s'hydrater, prévoir un récipient adapté (verre interdit).

2.9 En cas d'absences, merci de prévenir. En cas de blessures, prévoir si besoin un certificat médical.

En cas d'états fébriles, merci de garder l'adhérent au domicile.

2.10 En cas de fermeture exceptionnelle de la piscine, du dojo de la MDA, en l'absence exceptionnelle d'un encadrant entraînant l'annulation d'une séance, un mail sera envoyé.

2.11 Affaires, équipements oubliés, vérifier les bords de bassin, les sacs, les vestiaires après chaque séance.

3. COMPETITIONS :

3.1 Le calendrier sportif est envoyé par mail en début de saison, une copie est déposée sur le panneau d'affichage dans le bar de la piscine.

3.2 Un adhérent souhaitant s'investir vers la compétition, sera dirigé selon son niveau de pratique par les entraîneurs. Le niveau de compétition (ENF, Synchronat, Challenge, Régionaux, N2) est donc adapté à chaque adhérent. Pour les mineurs, les parents s'engagent à respecter le niveau de l'enfant et les décisions des entraîneurs.

3.3 Respecter les fiches techniques envoyées par mail, suivre les horaires préconisés pour les déplacements.

3.4 Le polo blanc, le short noir, le maillot d'échauffement aux couleurs du club et le bonnet de bain du club seront portés à chaque **compétition/déplacement sportif**.

3.5 La tenue aux couleurs du club sera portée lors des compétitions et selon le respect de la fiche technique.

3.6 Les maillots de bain pailletés sont en location, ceux-ci seront rendus au club après chaque utilisation (compétition, démonstration, gala), 6 € sera demandé par maillot et pour chaque utilisation.

3.7 Une participation aux déplacements (Synchro Nat, compétitions) est demandée aux adhérents ou aux parents (véhicules, hôtels, repas selon la compétition concernée).

3.8 Les parents s'engagent à accepter de prendre en charge d'autres enfants ou que leur enfant soit transporté par d'autres parents. Sans accord (à renseigner sur « Sportsregions »), la famille prend en charge le déplacement de leur propre enfant et uniquement de celui-ci.

3.9 Un adhérent engagé lors d'une compétition et déclarant forfait sera dans l'obligation de fournir un certificat médical, en l'absence de celui-ci l'adhérent ou les parents de celui-ci seront dans l'obligation de rembourser les frais d'engagements et l'amende de 50,00 euros facturée par la Ligue régionale.

3.10 Lorsqu'un adhérent est engagé à une compétition, cela se fait 10 jours avant la date de la compétition. Pour les mineurs, les parents doivent **obligatoirement confirmer l'engagement de leur enfant par « réponse courriel »** et cela avant la date butoir notifiée sur le mail envoyé par l'entraîneur.

4. EQUIPEMENT SPORTIF :

4.1 Le maillot de bain aux couleurs du club (obligatoire lors des compétitions) en vente au club 40,00 €.

4.2 Le polo aux couleurs du club (obligatoire lors des compétitions) en vente au club 20,00 €.

4.3 Le bonnet de bain aux couleurs du club (obligatoire lors des compétitions) en vente au club 6,00 €.

4.4 Achat du nouveau et de l'ancien bonnet, soit 2 bonnets, en vente au club 10,00 €.

4.5 Le pince-nez, marque Laxto (marque non disponible dans le commerce) est en vente au club 4,00 €.

4.6 Le maillot de bain noir (obligatoire lors des compétitions) est à acheter.

4.7 Le short noir (obligatoire lors des compétitions, premier prix Décathlon) est à acheter.

5. GALA DE FIN D'ANNEE :

5.1 Il est organisé un gala de fin d'année (deux représentations sur 2 jours), la participation n'est pas obligatoire, mais en cas de non-engagement, prévenir les entraîneurs et le bureau de l'association le plus rapidement possible.

5.2 Si sur cette période, **un adhérent a trop d'absences, une décision adaptée sera prise**. Celle-ci devra être respectée par l'adhérent ainsi que ses parents (si mineur).

5.3 Pour le gala, des entraînements, répétitions générales, auront lieu sur deux DIMANCHES et un mercredi début d'après-midi et cela en plus de toutes les autres séances d'entraînements.

5.4 Il peut être proposé de créer des chorégraphies personnelles, celles-ci seront sélectionnées à une date précise.

5.5 Seuls les adhérents ayant un niveau de pratique minimum, seront en mesure de préparer des chorégraphies et tenter les sélections des créations personnelles, (critères à respecter, à demander à Elina).

5.6 Le calendrier, dates et horaires des différentes répétitions, est envoyé par mail en début de saison.

Document règlement saison 2026-2027 « lu et approuvé », le : 2026
par NOM/PRENOM :

Signatures des parents :

Signature de l'adhérent(e) :

La signature de ce règlement est un engagement.

Document à imprimer et à conserver, à consulter dès que cela est nécessaire.